

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Laurent JARRY, Alain AUTHIER

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 24 juin 2024

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 juin 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Jean-Pierre GAUGIRAN en date du 26 juin 2024

Christian DESMOULIN donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 26 juin 2024

Anca VORONIN donne procuration à Danielle TODESCO en date du 26 juin 2024

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance Franck LENOIR

Objet : Cession de foncier Rue Parmentier – Dossier ENEE

Délibération 2024 – 77

Rappel du contexte :

La collectivité a sollicité Madame Cynthia AMISSE et Monsieur Sébastien ENEE pour leur proposer la cession de la parcelle communale cadastrée section BX n°44 en nature de zone humide qui est contigüe à leur propriété. Ces derniers ont accepté la proposition.

Nature de la cession :

Cette parcelle cadastrée section BX n°44, d'une contenance de deux mille deux cent quarante mètres carrés (2 240 m²) est en nature d'une friche très humide (écoulement permanent). Elle est classée en zone AP au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Extrait du caractère de la zone : *« Il s'agit de la zone agricole « stricte », protégée pour préserver la qualité paysagère de secteurs agricole et les quartiers résidentiels existants et futurs. »*

Conditions de la cession :

- acceptation de la parcelle en l'état,
- versement à la Collectivité de la somme de 22 338 €,
- délimitation parcellaire à la charge de la commune,
- frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur,

- o durée de validité de la convention fixée à 18 mois à compter de la date du Conseil Municipal autorisant à la signer

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce projet de cession, à valider les termes de la convention de cession de terrain à intervenir avec Madame Cynthia AMISSE et Monsieur Sébastien ENEE et à autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au transfert de propriété.

DÉLIBÉRATION

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;
- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L3211-14 ;
- VU** les correspondances échangées entre les parties ;
- VU** l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne en date du 28 décembre 2023 ;
- VU** le projet de convention à intervenir entre la Commune et Madame Cynthia AMISSE et Monsieur Sébastien ENEE ;
- VU** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie du terrain cédé, Madame Cynthia AMISSE et Monsieur Sébastien ENEE s'engagent à :

- verser à la Commune la somme de 22 338 €,
- accepter le terrain en l'état,
- prendre à leur charge les frais d'acte notarié ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** ce projet de cession
- **DE DÉCIDER** de céder la parcelle, propriété de la commune et cadastrée section BX sous le numéro :

Numérotation cadastrale	Superficie
N°44	2 240 m ²
Total	2 240 m²

moyennant le prix de **22 338 euros net vendeur** ;

- **DE PRÉCISER** que les frais de délimitation parcellaire seront à la charge de la Commune ;
- **DE PRÉCISER** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour la signature de la convention et de l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de la cession

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 juin 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le - 2 JUIL. 2024

Publié ou notifié

- 2 JUIL. 2024

COMMUNE DE PANAZOL – Haute-Vienne
CONVENTION DE CESSION DE TERRAIN
RUE PARMENTIER

Le
ENTRE :
Monsieur **Fabien DOUCET**, Maire, autorisé par délibération du Conseil Municipal
de PANAZOL en date du _____ ;

d'une part,

ET :
Madame **Cynthia AMISSE** et Monsieur **Sébastien ENEE** demeurant 25, rue
Parmentier, 87350 PANAZOL ;

d'autre part,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil
Municipal le 25 janvier 2017, modifié par délibérations du Conseil Municipal le 26 juin 2019,
le 10 février 2022 et le 5 mai 2022 et révisé par délibération du Conseil Municipal le 18 février
2020,

VU les échanges entre les parties,

VU l'avis des services du pôle d'évaluation domaniale de la Direction
Départementale des Finances Publiques en date du 28 décembre 2023,

Il a été convenu ce qui suit :

Engagement de la Commune de PANAZOL :

La Commune de PANAZOL cède en l'état à Madame Cynthia AMISSE et Monsieur Sébastien
ENEE domiciliés au 25, rue Parmentier, à PANAZOL, la parcelle cadastrée section BX n°44
d'une contenance de 2 240 m², au prix forfaitaire de vingt-deux mille trois cents trente-huit
(22 338 €).

La Commune de PANAZOL prendra à sa charge les frais de délimitation parcellaire.

Engagement de Madame Cynthia AMISSE et Monsieur Sébastien ENEE :

Madame Cynthia AMISSE et Monsieur Sébastien ENEE acceptent en l'état la parcelle cédée.

Madame Cynthia AMISSE et Monsieur Sébastien ENEE verseront à la Commune de PANAZOL
la somme nette vingt-deux mille trois cents trente-huit (22 338 €).

Madame Cynthia AMISSE et Monsieur Sébastien ENEE prendront à leur charge les frais d'acte
notarié.

Conditions particulières :

Durée de validité de la convention : 18 mois à compter de la date du Conseil Municipal
autorisant le Maire à signer celle-ci.

Les acquéreurs,

Pour la Commune de PANAZOL,

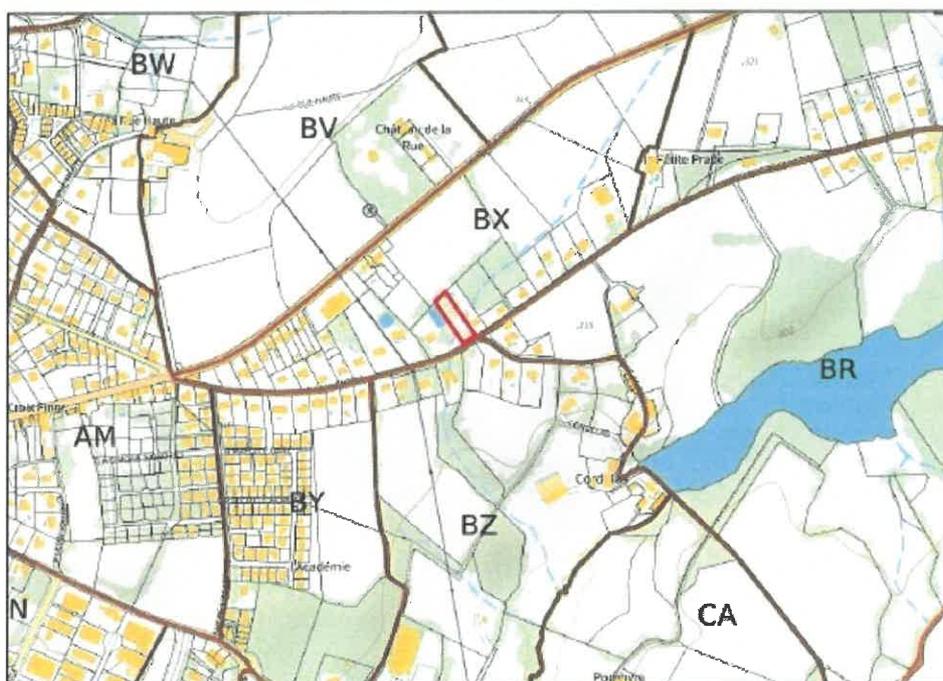
Le Maire,

Madame AMISSE Cynthia

Fabien DOUCET

Monsieur Sébastien ENEE

PLANS DE SITUATION : Cession ENEE BX n°44



Direction départementale des Finances publiques de Haute-Vienne
 Pôle d'évaluation domaniale
 54 rue Montesquieu
 87050 LIMOGES CEDEX

mél. : ddifp87.pole-evaluation@ddfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Stéphane Labrousse

Téléphone : 05 55 45 69 75

Courriel : stephane.labrousse@ddfip.finances.gouv.fr

Réf. DS/OSF: 15529665/2023-07114-00-090

Le 28/12/2023

La Directrice départementale des Finances
 publiques de Haute-Vienne

à

M Le Maire

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La Charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Travaux de Finances est disponible sur le site collaboration.finances.gouv.fr



Nature du bien : Terrain

Adresse du bien : Rue parmentier 87350 Panazol

Valeur Vénale : 24 820 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

MAIRIE DE PANAZOL

Affaire suivie par : M Desforges Jean-Marc

2 - DATES

de consultation :	26/12/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	/
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	Non visité
du dossier complet :	26/12/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession d'un bien

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :

Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 :	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé:

Cession d'un terrain nu à un riverain.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Commune située dans l'agglomération de Limoges

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Dans un quartier résidentiel en sortie de ville (dans la direction de Saint-Just-le-Martel).

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieu dit	Superficie m²
Panazol	BX. 44	Rue Parmentier	2240

1 Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB77 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/06/2024

Objet : Cession de foncier rue Parmentier - Dossier ENEE

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Aliénations

Date de télétransmission : 02/07/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 77 - Cession de foncier Rue Parmentier Doss ENEE.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240627-DELIB77-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/07/2024